

800 SPIRITUAL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 428 Chemin de Pouchet
47360 PRAYSSAS
949 682 538 RCS AGEN**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 avril,
A 16 heures trente,

Monsieur Gabriel TUAL,

Propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société 800 SPIRITUAL,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Adjonction d'activité,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « la pratique sportive de haut niveau, la participation à des compétitions sportives ainsi que tout contrats liés à ladite pratique » et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE2 - OBJET

La Société a pour objet :

[...]

- La pratique sportive de haut niveau, la participation à des compétitions sportives ainsi que tout contrats liés à ladite pratique,

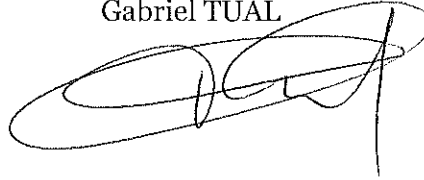
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et
consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Gabriel TUAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end, positioned below the printed name.

Certifié conforme
L'associé unique